AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION " LANGUEDOC-ROUSSILLON "
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

N° 29 - 1976

DLP 18-8-76236121

VIGNE

Eudémis -

Le traitement"curatif"agissant contre les chenilles a pu être lavé par les pluies survenues le 15 août; il est nécessaire de l'effectuer à nouveau, si on constate la présence de chenilles vivantes,dans les baies,en nombre jugé dommageable. Le vol semble s'arrêter dans de nombreuses situations duGard et de l'Hérault.

Dans les secteurs tardifs du Languedoc-Roussillon il convient d'effectuer le traitement "curatif" dès la constatation de la présence des chenilles (Limouxin, et région au nord de Tavel).

Botrytis -

Le 4° traitement du programme est conseillé actuellement, il doit être effectué au moins 3 semaines environ avant le début des vendanges.

Mildiou -

Le traitement de "couverture" est recommandé dans les secteurs où de fortes pluies sont survenues le 15 août (région de Nîmes, Costières du Gard et contreforts des Cévennes, Lodévois) là où la maladie s'est manifestée fin juillet, début août)

TOUTES ESPECES FRUITIERES

Mouche des fruits (Cératite)-

Les captures sont régulièrement observées en Roussillon; elles ont débuté dans le département du Gard.

D'autre part nous avons trouvé des fruits contenant des larves à Montpellier et aux environs de Nîmes; des pêches, également parasitées, nous sont signalées en provenance de la région de Lunel.

En conséquence nous recommandons la protection de tous les fruits (pêches, pavies, poires, pommes...)

Respectez les délais d'emploi avant récolte pour les produits (ceux à sept jours sont préférables).

POIRIER & POMMIER

Tavelures -

Maintenir la protection sur les variétés dont les fruits seront récoltés en septembre et octobre.

Renouveler la protection en cas de pluies supérieures à 10 mm

Pour le Chef de Circonscription,
L'Ingénieur en Chef adjoint,

L.L.TROUILLON

L'Ingénieur,

M. TISSOT

P194

Tirage du I6 août I976 - I500 exemplaires

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. : 531 A.D.